

Mairie d'**AUVERS SAINT GEORGES**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU samedi 15 octobre 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie le 15 octobre 2022 à 9 heures, sous la présidence de Monsieur MEUNIER Denis, Maire.

Étaient présents : M. MEUNIER, MME MILLET, M. RECOULES, M. GARDON, M. BERTAUD, MME PIONNEAU, Mme RIFFET, Mme LAVOINE

Absents : M. EVRA, M. HENTGEN, MME SARZAUD

Absents excusés : M. ELY, Mme MOISAN pouvoir à M. BERTAUD
Mme BARTH pouvoir à Mme MILLET

Madame RIFFET a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil municipal du 25 juin 2022, lequel n'apporte pas d'observations.

I. Demandes de subvention auprès du PNR

Monsieur RECOULES présente les 2 projets suivants :

- Travaux d'isolation thermique du foyer rural
- Travaux d'aménagement du Pré Joly (Phase 2) avec un équipement enfant et plantation d'arbres fruitiers.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le Parc naturel régional du Gâtinais français pour les 2 demandes de subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter ces subventions auprès du Parc naturel régional du Gâtinais français et à signer tous les actes si afférents.

II. Décision modificative n°2 – Budget Commune

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°2 sur le budget Commune tenant compte de l'ajustement des dépenses d'investissement précédemment inscrites au budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité, la décision modificative n°2 présentée.

III. Modification simplifiée n°2 du PLU : Mise à disposition du public

Monsieur le Maire propose d'approuver la mise à disposition du public de la modification simplifiée n°2 du PLU afin de respecter les modalités du code de l'urbanisme.

Monsieur RECOULES rappelle les points relevés par le contrôle de l'égalité, points figurants dans le projet présenté initialement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la mise à disposition du public de la modification simplifiée n°2 du PLU.

IV. Rapport de la CLECT

Madame RIFFET présente le rapport de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT présenté.

V. Avis pour l'actualisation du classement sonore du réseau ferroviaire

Monsieur BERTAUD présente l'actualisation du classement sonore du réseau ferroviaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable.

VI. Révision des loyers au 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire indique que la révision du loyer se fait chaque année au 1^{er} janvier, selon l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL).

L'IRL pris en compte est celui du 2^{ème} trimestre de l'année précédente : En janvier 2023, le loyer sera augmenté de 3,60%.

Après en avoir délibéré, le Conseil, décide à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2023, la révision des loyers proposée.

Questions diverses :

↳ M. le Maire précise que les illuminations de Noël seront installées comme les années précédentes avec quelques points lumineux supplémentaires équipés de lampes LED.

Pour information, la commune désormais est équipée de lampes LED ce qui permet d'économiser 85% par rapport aux années précédentes. En parallèle, au titre de la contribution aux économies d'énergies, il est décidé de rallumer les lampadaires de la commune le matin à 6h au lieu de 5h.

↳ Dates des prochaines manifestations :

- 05/11/2022 : Gospel à l'Eglise à 20h30
- 20/11/2022 : Atelier des Lutins

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 00.